



Revendications de la CFTC : **NAO 2022**

Rémunération

1. Salaires.

Augmentation générale de 8 % demandée par la CFTC pour compenser l'inflation record en 2022 (+ 6,5 % sur l'année 2022 au 31/08/2022) et la perte de pouvoir d'achat associée aux hausses de prix des carburants, de l'énergie et de l'alimentation.

Encadrement des augmentations individuelles : Augmentations automatisées au salaire médian pour les salariés n'ayant pas eu de réévaluations salariales depuis plus de 2 ans.

2. Compléments de salaires.

Mise en place d'une prime Macron de 3000€ uniforme.

3. Compensation du coût du travail.

Mise en place d'une prise en charge de 400€ par an pour les salariés sans possibilité de transport en commun.

Réévaluation de la « prime vélo » de 100 Euros.

Prise en charge des parkings pour les salariés travaillant en CC avec parking payant ou en centre-ville.

Réévaluation de la prime salissure à 5 Minima Garantis.

Augmentation des frais kilométriques à 0,67€ par kilomètre.

4. Reconnaissance

Prime cadeau de 700€ pour les collaborateurs ayant 35 ans d'ancienneté ou plus (pour rappel aujourd'hui la prime maximum qui récompense l'ancienneté est de 600€ pour une ancienneté de 30 ans)

Reconnaissance des spécificités des métiers de Nouan (ex. : conducteur de chariot élévateur, monteur...).

Répartition de la participation uniforme à 50%.

De par ses décisions unilatérales en 2022 la Direction n'a pas considéré ses partenaires sociaux dans un mode participatif. C'est pourquoi la délégation CFTC revendique une nouvelle fois un véritable dialogue social entre la Direction et ses IRP, par la réelle mise en place d'un dialogue et d'une **prévenance en amont de la mise en place des nouvelles procédures et nouveaux projets.**